CAc restreint du 21 mars 2024

Nota bene : seuls les comptes rendus officiels, validés par le CAc, font foi.

Bilan RIPEC3

- RIPEC1 : lié au grade, attribution d'office aux EC (= MC et PR)
- RIPEC2 : resp. particulières confiées aux EC ou C
- RIPEC3 : prime individuelle sur qualité au regard de l'ensemble des missions
- RIPEC3: 3 volets (et pas seulement scientifique, contrairement à la PEDR)
- 2023 : 91 primes RIPEC3 attribuées
- montant unique : 5150€ brut / an
- science: 40 à 60% (57%)
- pédagogie : 20 à 30% (24%)
- tâches intéret général + autres missions : 20% (19%)
- 2022 : 223 dossiers
- 2023 : 218 dossiers
- conservation RIPEC3 si changement d'université (promotion / mutation)
- montant aligné sur PEDR (base = 4300€), le même pour tous (autres choix possibles dans d'autres universités)
- deadline ELARA 12/04/2024
- CAc R: 2 sessions mi-octobre 2024
- envoi aux candidats de la fiche (interne UniCA) "résumé des activités par critères" : entre 25/04 et 07/05/2024
- les rapporteurs n'ont pas connaissance des avis CNU (saisis le 20/09) car pas assez de temps
- le CNU évalue tous les critères (NB : chaque CNU a une position particulière)
- in fine, établissement (= président) décisionnaire
- 2024 : 96 bourses (objectif 2027 : 45% des effectifs des EC de l'établissement, soit 120 bourses)

Composition des CdS (MC)

• validées

Composition des CdS (PR)

validées

Équivalences horaires

- validées
- des disparités (IUT / PNS / autres composantes...) à effectifs comparables, avec des financements pour partie sur ressources propres

Détachements

D. Garreau : OKA. Occello : OK

Reclassements

• précisions à apporter sur les éléments de carrière de certaines demandes (ce n'est pas un concours, mais une évaluation individuelle)

Misc

- pour l'avancement (cf. précédent CAc R), pas de contingent particulier pour les travailleurs handicapés
- CdS (peu / pas de suppléant 1 membre demandé mais surnombre de 9, ou 10 vs. 8 pour les PR)